

**Tarifs des portages de repas pour l'année 2013**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 36*

*Nombre de votants : 32*

**LE 13 DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 6 décembre et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 57), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 21 à la question n° 67), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 58).

**Sont absents et excusés** : Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle, M. BAZIN Jean (de la question n° 59 à la question n° 67).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, M. BAZIN Jean à M. GAUTIER André (de la question n° 59 à la question n° 67).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de sa politique de maintien à domicile intégrée en direction des personnes âgées et/ou handicapées de son territoire, la Ville de Dieppe a développé un service de portage de repas à domicile.

La préparation des repas est réalisée par l'Assiette Dieppoise. Le dispositif de facturation est assis sur le montant des revenus des bénéficiaires avec un palier.

Les prix des repas sont restés inchangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Vu :

- les délibérations n° 4 et 5 du 2 avril 2010, relatives à la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire en direction des usagers,
- la délibération n° 45 du 27 mai 2010, adaptant les modalités de la nouvelle politique tarifaire aux spécificités des revenus des usagers du service de portage de repas,
- la délibération n° 56 du 16 décembre 2010 relative à la revalorisation des tranches du quotient familial et à la révision des tarifs du service de portage de repas,

Considérant les avis des commissions n° 1 du 03 décembre 2012 et n° 2 du 04 décembre 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre de la politique de maintien à domicile de la Ville de Dieppe et au regard de l'augmentation des coûts de fonctionnement du service, de revaloriser les tarifs du portage de 2 %.

Tarifs des portages de repas :

T1, 2 et 3 : 106,98 € jusqu'à 412,69 € compris : 4,90 €

T4 : supérieur à 412,69€ jusqu'à 611,43 € compris de 4,90 € à 6,51 €

T5 : supérieur à 611,43 € jusqu'à 815,25 € compris de 6,51 € à 7,91 €

T6 : supérieur à 815,25 € jusqu'à 1120,96 € et plus de 7,91 € à 9,11 €

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions tarifaires ci-dessus par :**

**- 32 voix « pour » : Groupe des Elus Indépendants de Gauche, Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, M. BOUDIER Jacques, Conseiller indépendant «Verts», M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant**

**- 7 « abstentions » : Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire